

SEANCE DU 20 mars 2017

L'an deux mille quinze le 20 mars 2017 le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

PRESENTS : MME RIDOUARD Valérie, DEACON Margaret, MM BIGOT Pierre, BOTTON Daniel, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, TALBOT Franck, LECOINTRE Christian, PERCEAU Alain, GIROUARD Germain, RIDOUARD Valérie, LANDRY Laurent
ABSENTS REPRESENTES :
ABSENTS EXCUSES :
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Yves GAUTRY

DATE DE CONVOCATION : le 14 mars 2017

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 29 mars 2017

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 13 mars 2017 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal sans observation.

MONSIEUR LE PRESIDENT A OUVERT LA SEANCE ET EXPOSE CE QUI SUIVIT :

DEL/CM 2017-04 – MENSUALISATION DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été décidé lors du Conseil Syndical du SIVU RPI le 3 mars 2017, la répartition mensuelle du mois d'avril à décembre 2017 avec régularisation de janvier, février et mars (répartition de 2016) en avril 2017.

A savoir :

Pour la commune d'Availles-Th. : Avril : 3135.89 € et de Mai à Décembre : 2423.14 €

Pour la commune d'Irais : Avril : 4490.18 € et de Mai à Décembre : 3314.22 €

Pour la commune de St-Généroux : Avril : 2268.83 € et de Mai à Décembre : 4227.58€

Pour la commune de Marnes : Avril : 1514.68 € et de Mai à Décembre : 2251.30 €

Pour la commune de St-Jouin : Avril : 3757.13 € et de Mai à Décembre : 4450.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *donne son accord à l'unanimité*, pour la mensualisation des participations des communes du mois d'avril à décembre 2017 avec régularisation de janvier, février et mars (répartition de 2016) en avril 2017.

DEL/CM 2017-05 – VOTE DES TAUX 2017

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur de 2016 :

Taxe d'habitation	9.87 %
Taxe Foncière Bâtie	9.69 %
Taxe Foncière Non Bâtie	41.80 %

Après en avoir délibéré les membres du Conseil décident de reconduire les même taux pour l'année 2017.

TRAVAUX DE VOIRIE

Une réunion de voirie est programmée pour le Mercredi 22 mars 2017 à 18h30.

En fonction de cette réunion, il sera demandé la subvention CAP79 à hauteur de 70%.

MAISON DU FOUR A PAIN

En réponse à la demande de l'association Florilège, le Conseil informe qu'il n'est pas envisageable de prévoir des dépenses importantes.

Il sera proposé à l'association une convention qui lui permette d'occuper régulièrement ce local.

AMENAGEMENT FONCIER DES MARAIS

Le Conseil demande à Monsieur le Maire de porter les observations suivantes à l'enquête en cours :

- Il a été décidé de ne pas faire de création de chemins carrossable mais des sentiers en bordure de la Dive, du Prepson, du ruisseau de la Fontaine de Lion

➤ Demander l'attribution du Site de l'ancien Moulin de Beuvron

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le Conseil qu'un agriculteur envisage de construire un bâtiment d'élevage de volailles sur la parcelle ZH52.

Mr Daniel BOTTON remplacera Mme Nicole GERLOT pour le bibliobus.

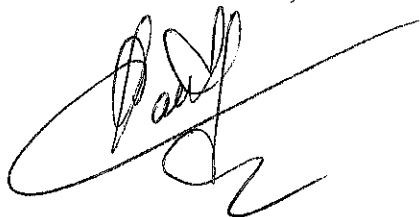
Réunion du PLUI Vendredi 14 avril 2017 de 13h30 à, 16h30 à OIRON.

Prochaine réunion lundi 10 avril 2017.

La séance est levée à 22heures 15.

Vu pour être affiché : le **31 mars 2017**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire,



le Maire,

